

Prélèvement d'eau



L'augmentation croissante des prélèvements d'eau est devenue un problème préoccupant pour le maintien de la qualité écologique des écosystèmes humides et aquatiques.

Les prélèvements d'eau pour les besoins en agriculture (la superficie irriguée a été multipliée par trois entre 1970 et 1990), de l'industrie (centrales nucléaires, industries de papeterie...) et de l'alimentation en eau potable peuvent avoir un impact important sur le fonctionnement hydrologique des zones humides, le niveau des cours d'eau et des nappes phréatiques si les prélèvements sont excessifs.

De nombreuses **zones de répartition des eaux** ont ainsi été identifiées par l'autorité administrative afin de mettre en place des plans de résorption des déficits structurels de la ressource en eau. Les SDAGE approuvés fin 2009 ont aussi pu identifier d'autres secteurs soumis également à des déficits d'eau de façon structurelle. L'objectif du ministère en charge de l'écologie est bien de mettre en place les mesures nécessaires au niveau local afin de résoudre ces problèmes d'ici la fin 2014 (circulaire du 30 juin 2008 relative à la résorption des déficits quantitatifs en matière de prélèvements d'eau et gestion collectives des prélèvements d'irrigation).

En quelques chiffres

Sur les 32,6 milliards de m³ prélevés pour répondre au besoin des activités humaines, 5,75 milliards, que l'on appelle « part consommée », ne retourne pas au milieu naturel.

Cette part consommée se répartit comme suit :

- 49% pour l'irrigation (2,8 milliards de m³)
- 24% pour l'eau potable (1,4 milliards de m³)
- 23% pour la production d'énergie (1,3 milliards de m³)
- 4% pour l'industrie (hors énergie) (0,25 milliards de m³)

Source : Ministère chargé de l'écologie - 2007